

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Prévoyance

VRP
Voyageurs, représentants et placiers



Malakoff Humanis, VOTRE PARTENAIRE POUR LA PRÉVOYANCE DE VOS VRP

La mise en place de garanties prévoyance collectives au bénéfice des salariés constitue pour l'employeur un outil de gestion sociale et un instrument de motivation et de fidélisation. Pour le salarié, un contrat de prévoyance collectif présente un très bon rapport en terme de prestations / coût, et dans ce cadre, sa cotisation est beaucoup moins onéreuse, à garanties égales, qu'un contrat individuel. Pour l'entreprise, les cotisations prises en charge sont exonérées de charges sociales et déductibles fiscalement.

RAPPEL DE QUELQUES OBLIGATIONS IMPORTANTES EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE

La loi de mensualisation du 19 janvier 1978 oblige l'employeur à maintenir pour les salariés en arrêt de travail, ayant au moins 1 an d'ancienneté, un certain niveau de rémunération, en complétant les indemnités de la Sécurité sociale.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle reconnus par la Sécurité sociale, le maintien de salaire est accordé à compter du 1^{er} jour d'arrêt de travail si le salarié a 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

En cas de maladie ou d'accident de la vie privée ou d'accident de trajet, ce maintien est accordé à compter du 8^e jour d'arrêt de travail continu si le salarié a au moins 1 an d'ancienneté dans l'entreprise.

La Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 prévoit l'obligation pour l'employeur de verser une cotisation égale à **1,50 % de la tranche A** ⁽¹⁾

des salaires pour son personnel VRP. Elle est affectée par priorité à la couverture décès

COMMENT ADHÉRER AU CONTRAT ET AFFILIER VOS SALARIÉS ?

Vous remettez à chacun de vos salariés :

ÉTAPE 1

- un Bulletin Individuel d'Affiliation (BIA) qui devra être complété, daté et signé par leurs soins,
- le cas échéant, un questionnaire médical, qui devra être adressé sous pli confidentiel auprès du service médical conseil de Malakoff Humanis.

ÉTAPE 2

Vous nous communiquez les informations nécessaires à votre adhésion en retournant à votre conseiller :

- la proposition de contrat dûment remplie et signée,
- les bulletins individuels d'affiliation qui auront été soumis à votre validation.

ÉTAPE 3

Après étude et acceptation de votre demande, nous procéderons à l'enregistrement de votre adhésion et nous vous adresserons vos conditions particulières, une notice d'information à remettre à chacun de vos salariés ainsi que les identifiants pour vous connecter à votre Espace client entreprise.

(1) Tranche A (TA) : tranche de rémunération inférieure ou égale au Plafond Annuel de la Sécurité sociale (PASS), soit 41 136 € en 2020.



Un Espace client entreprise, disponible sur Internet 24h/24 et 7j/7 pour :

- Visualiser vos contrats et la liste de salariés affiliés,
- Effectuer vos actes de gestion (affiliation ou radiation d'un salarié...),
- Déclarer et effectuer le règlement de vos cotisations,
- Accéder aux coordonnées de vos interlocuteurs Malakoff Humanis,
- Échanger sur une messagerie sécurisée avec votre gestionnaire.

Un large choix de garanties

POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS SPÉCIFICITÉS MÉTIER

Malakoff Humanis vous propose des garanties « à la carte » en fonction de vos besoins spécifiques ou, pour vous faciliter la vie, un « PACK 1,50 % » spécialement conçu pour répondre au meilleur coût à vos obligations conventionnelles de prévoyance liées au statut des VRP.

LE DÉCÈS TOUTES CAUSES

Cette garantie permet de pallier la baisse du revenu familial en cas de décès du salarié.

Vous avez la possibilité de choisir entre 3 possibilités :

Formule A

un capital variable en fonction de la situation de famille,
+ majorations pour personne à charge

Formule B

un capital fixe, identique pour tous, et ce, quelle que soit la situation de famille du salarié

Formule B

un régime à options permettant à votre salarié de choisir entre un capital décès élevé ou un capital moins important assorti d'une rente d'éducation.

LE DÉCÈS ACCIDENTEL

La garantie capital décès toutes causes ci-dessus, peut être complétée par l'option « décès accidentel » qui permet le versement d'un capital supplémentaire en cas de décès suite à un accident.

Ce capital supplémentaire est égal à 100 % du capital décès toutes causes.

LE « + » DE L'OFFRE MALAKOFF HUMANIS INCLUS DANS VOTRE CONTRAT

La garantie « double effet » qui permet le versement d'un capital supplémentaire aux orphelins en cas de décès simultané des 2 parents, et ce, quelle que soit l'option retenue y compris le pack 1,50 %.



LA RENTE DE CONJOINT

Cette garantie a pour objet le versement d'une rente annuelle pour aider le conjoint survivant à maintenir son niveau de vie.

La rente de conjoint permet au conjoint du salarié décédé de pouvoir subvenir aux besoins de la famille.

La rente annuelle correspond à :

- **Une rente viagère** : pour compenser en partie la perte de revenu occasionnée par le décès du salarié, notamment parce qu'il n'a pu continuer à acquérir des droits auprès des régimes de retraite complémentaire.
- **Une rente temporaire** : afin d'apporter un revenu supplémentaire au conjoint en attendant qu'il puisse bénéficier des pensions de réversion des régimes de retraite complémentaire auxquels le salarié décédé était affilié.

	FORMULES		
	1	2	
Rente viagère	0,5 %	1 %	du salaire brut par année restant à courir entre l'âge au décès et le 65 ^e anniversaire du salarié
Rente temporaire	0,25 %	0,5 %	du salaire brut par année comprise entre le 25 ^e anniversaire du salarié et l'âge au décès
Capital substitutif	50 %	100 %	capital substitutif en % du salaire brut pour les salariés sans conjoint, susceptibles de bénéficier de la rente

LA RENTE ÉDUCATION

Cette garantie a pour objet le versement d'une rente annuelle à chacun des enfants à charge afin d'assurer un revenu régulier pendant la durée de leurs études.

	FORMULES			
	1	2	3	4
Jusqu'au 11^e anniversaire	5 %	5 %	10 %	10 %
Du 11^e au 18^e anniversaire	7,5 %	10 %	10 %	15 %
Du 18^e au 26^e anniversaire	10 %	15 %	10 %	20 %

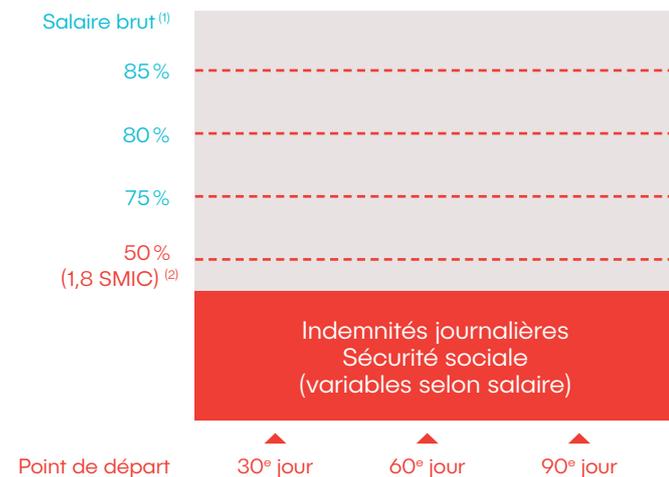
L'INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Cette garantie contribue à préserver le niveau de revenu du salarié pendant sa période d'arrêt de travail.

3 niveaux de garantie complètent les prestations de la Sécurité sociale pour atteindre 75 à 85 % du salaire brut.

Vous choisissez également le point de départ de vos garanties.

Les prestations sont versées tant que l'assuré perçoit des indemnités journalières de la Sécurité sociale.



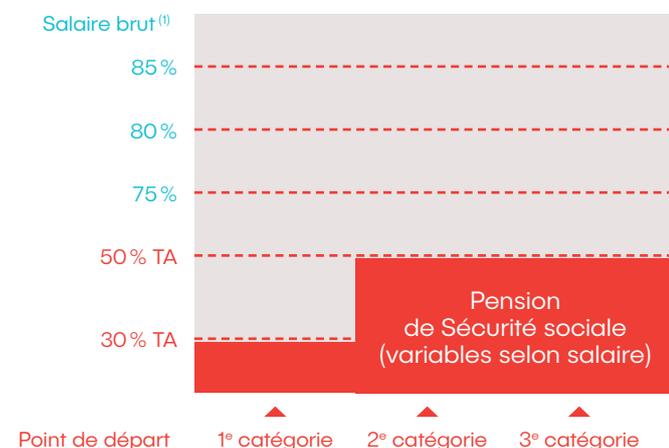
(1) L'entreprise a le choix d'inclure ou pas la TB et la TC à la garantie.
(2) 50 % du salaire brut plafonné à 1,8 smic mensuel, soit 2 770,96 € en 2020.

- Complément d'indemnités journalières possible
- Indemnités journalières de la Sécurité sociale

L'INVALIDITÉ

En cas d'invalidité, plusieurs niveaux de rente complémentaire à celle de la Sécurité sociale permettent au salarié de percevoir entre 75 et 85 % de son salaire brut.

Les prestations sont versées tant que l'assuré bénéficie d'une pension d'invalidité 1^e, 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale. Les prestations cessent au plus tard à compter de la date d'effet d'une pension de retraite servie par le régime général de la Sécurité sociale ou par un régime complémentaire AGIRC ou ARRCO, sauf en cas de cumul emploi retraite.



(1) L'entreprise a le choix d'inclure ou pas la TB et la TC à la garantie.

- Complément de pension possible
- Rentes de la Sécurité sociale

LE « PACK 1,50 »

Pour vous faciliter la vie et vous permettre de répondre à vos obligations conventionnelles, Malakoff Humanis vous propose le « PACK 1,50 % TA » pour vos salariés VRP.

LE « CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE » (CSF)

Cette garantie **incluse dans l'offre « à la carte »** permet au salarié d'assister un proche en fin de vie, et complète l'indemnisation versée par la Sécurité sociale qui est actuellement de 56,27 € brut au 01/04/2020.

Ce complément allant jusqu'à 80 % du salaire brut du salarié limité à la tranche B, pourra être versé pendant 21 jours maximum.

L'ASSISTANCE MALAKOFF HUMANIS

Elle intervient du lundi au samedi de 8 h à 20 h (hors jours fériés) et propose à vos salariés des prestations d'assistance adaptées.

Elle met à leur disposition une aide temporaire et immédiate au travers de services, permettant de rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée **de manière imprévisible** par une maladie, une hospitalisation, un accident ou un décès.

En fonction de leur situation, le salarié et les personnes vivants sous son toit (conjoint, enfants à charge ou ascendants) peuvent bénéficier des services suivants : aide ménagère, garde des enfants, conduite à l'école, soutien scolaire à domicile, prise en charge des ascendants, garde des animaux domestiques, livraison des médicaments...



L'assistance intervient
du lundi au samedi de 8 h à 20 h
(hors jours fériés)

Des services performants, ASSOCIÉS À VOTRE CONTRAT

Nous vous proposons des services concrets et efficaces pour vous accompagner au quotidien.

ACCOMPAGNEMENT RETOUR A L'EMPLOI

Malakoff Humanis propose, dans le cadre de ses garanties prévoyance, un service d'accompagnement en vue de votre retour à l'emploi pour vous aider à gagner en confiance et en sérénité.

Reprendre votre travail après une absence prolongée pour maladie peut se révéler difficile. La perte de confiance en soi, la crainte de ne pas retrouver ses repères professionnels ni sa place dans les équipes contribuent à cette appréhension.

AVEC ACCOMPAGNEMENT REPRISE, préparez votre retour avec confiance

Pour vous aider à préparer la reprise de votre activité en toute confiance et sérénité, votre entreprise met à disposition le service Accompagnement reprise dans le cadre de vos garanties prévoyance Malakoff Humanis. Vous serez libre d'accepter l'accompagnement proposé par notre partenaire spécialisé dans l'accompagnement des salariés.



LEVER LES FREINS à la reprise

Accompagnement reprise vise à favoriser votre bien-être en levant vos appréhensions à la reprise du travail. Il est basé sur une approche personnalisée qui tient compte de votre environnement social, de votre état psychologique, de votre milieu professionnel et, plus globalement, des questions essentielles de santé.

EXEMPLES DE PRESTATIONS

proposées après diagnostic personnalisé :

- Coaching personnel par un psychologue du travail ou programme complet.
- Coaching médical et paramédical selon votre situation (soutien psychologique, diététique, ostéopathie, sophrologie, etc.).



UN SITE DÉDIÉ

Créé en 2015 pour valoriser le métier du VRP et mettre en ligne une bourse d'emplois qui leurs est dédiée, ce site a pour vocation :

- De répondre aux questions des salariés et des employeurs sur le statut VRP.
- La promotion de la protection sociale MMH dédiée aux VRP.
- L'accompagnement social et la prévention.
- Des offres d'emploi dédiés.

Retrouver ce site à l'adresse suivante : www.vrp-info.org/

Accompagner vos salariés, POUR LEUR DONNER LE MEILLEUR



Un espace client salarié particulier dédié

- Cet espace personnel et sécurisé permet à chacun de vos salariés d'accéder à tous ses services et avantages.
- Il regroupe l'ensemble des informations concernant son contrat et leur permet de bénéficier d'un accès exclusif aux services, aides sociales programmes de prévention des risques santé au travail.
- Enfin, des conseillers de la relation clients particuliers proposent également de l'aide par chat, ou de rappeler les assurés gratuitement afin de leur fournir plus de détails sur leur contrat ou leurs services.



Le site vvp-info.org

Créé en 2015 pour valoriser le métier du VRP et mettre en ligne une bourse d'emplois qui leurs est dédiée.

LES PLUS DE L'OFFRE MALAKOFF HUMANIS

Avec cette offre, nous vous garantissons un régime :

CONFORME

Vous avez la sécurité d'être en conformité avec le statut de vos salariés VRP grâce à une offre 1,50 % dédiée.

MODULAIRE

Un régime très souple afin de :

- concevoir un régime propre à votre entreprise,
- répondre au mieux aux besoins de vos salariés.

COMPLET

Un ensemble de prestations qui vous permet :

- de garantir un reste à vivre suffisant à la famille du salarié en cas de décès ou d'arrêt de travail,
- d'assister un proche en fin de vie grâce à notre garantie de congé de solidarité familiale.

SOLIDAIRE

Un accompagnement social fort, des actions de solidarité et de prévention pour aider les salariés en difficulté.

Quelques solutions pouvant être proposées À VOS SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

Chaque jour, nos experts accompagnement social sont aux côtés de vos salariés, avec la ligne Mission Écoute Conseil Orientation pour :

- Les écouter et les conseiller en cas de situation de fragilité ou pour une demande de soutien,
- Les informer et les orienter sur leurs droits, sur les dispositifs sociaux et dans leurs démarches auprès des différents organismes ou partenaires,
- Définir avec eux des solutions qui leur conviennent parmi nos services et/ou tout autre dispositif social externe.

HANDICAP

Des dispositifs sur mesure pour vivre le handicap autrement

- Aménagement de l'habitat, du véhicule ou acquisition de matériel adapté : une participation financière peut être versée en complément des dispositifs publics.
- Activité de loisirs, sport : possibilité de participation financière aux frais d'adhésion à un club sportif, une activité ponctuelle ou une association culturelle...
- Complément AEEH⁽¹⁾ / AAH⁽¹⁾ : participation financière aux frais de la vie quotidienne de votre enfant (parapharmacie, bilan d'ergothérapie, aide à la personne...) en complément des prestations versées par la CAF.

AIDANTS

À notre tour de vous donner un coup de pouce

- Solutions parent âgé dépendant : orientation du salarié aidant vers des services d'aide à domicile, des solutions d'hébergement en établissement, des groupes de parole...
- Pour rester aux côtés d'un enfant gravement malade, une aide financière complémentaire à l'Allocation journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la CAF peut être proposée.
- Pour accompagner un proche en fin de vie (conjoint, enfant ou ascendant), une participation financière peut être proposée au salarié dans le cadre d'un « congé de solidarité familiale ».

Pour en savoir plus : la Ligne Info Aidant et le site internet essentiel-autonomie.com

BIEN VIEILLIR

Des solutions pour préparer la retraite en douceur

À l'approche de la retraite, les questions se bousculent. Mais à qui les poser ? Pour y répondre Malakoff Humanis propose des solutions pour bien vivre cette période de transition et préparer ce changement sereinement grâce aux sessions de préparation à la retraite.

Sur 1 ou 2 jours, la demande de mise en place de ce dispositif est initiée par l'entreprise dans le cadre des budgets formation.

FRAGILITÉS SOCIALES

Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

- Difficultés budgétaires : aides financières pouvant être attribuées pour aider vos salariés à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à une accumulation de crédits, des dépenses imprévues ou un accident

de la vie. Pour les foyers les plus fragilisés, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association CRESUS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement et qui est habilitée à engager, le cas échéant, une médiation bancaire.

- Aide d'urgence : confronté à une situation d'urgence (menace d'expulsion du logement ou saisie contentieuse par exemple), une aide exceptionnelle peut être proposée pour prendre les premières mesures indispensables au maintien de la stabilité du foyer.
- Aide au permis de conduire : faciliter la recherche d'emploi avec une participation financière pour la formation au premier permis de conduire.

Les équipes Malakoff Humanis sont présentes en régions pour assurer à vos salariés une réponse de proximité.

(1) AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé / AAH : allocation de l'adulte handicapé. Aides attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics.

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES VRP

Financement de stages de sensibilisation à la sécurité permettant de récupérer des points pour le permis de conduire

Prise en charge du coût du stage à 100 % sous condition de ressources pour l'assuré qui suit un stage de sensibilisation à la sécurité routière permettant de récupérer des points sur le permis de conduire, dans un centre agréé.

Aide à l'achat d'un véhicule

Participation déterminée sous condition de ressources et de diagnostic social pour aider l'assuré dans l'obligation d'acheter un véhicule lors de sa première année d'activité ou dans le cas d'une reprise d'activité après une interruption d'au moins 12 mois, liée à une maladie, accident ou chômage.

Formation informatique (bureautique, digital)

Participation à 100 % du reste à charge sous condition de ressources, limité à 1 500 €, pour le financement d'un stage de formation pour l'assuré âgé d'au moins 50 ans.

Participation aux frais de cure thermique

Participation à 50 % du reste à charge sous condition de ressources et diagnostic social, limitée à 1 500 €, pour le financement des frais de cure thermique suivie par l'assuré.

Malakoff Humanis

EN BREF *

Né le 1^{er} janvier 2019 du rapprochement de Malakoff Médéric et Humanis, Malakoff Humanis est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif qui exerce deux métiers :

- Assureur de personnes en santé et prévoyance collective et individuelle.
- Gestionnaire de la retraite complémentaire pour le compte de l'Agirc-Arrco.

Nous assurons la santé et la prévoyance de **426 000 entreprises** et **10 millions d'assurés**.

Nous gérons la retraite complémentaire Agirc-Arrco pour le compte de **600 000 entreprises**, **8,3 millions de cotisants** et **7,1 millions de retraités**.

Partenaire de toutes les entreprises, petites et grandes, dans tous les secteurs d'activité et partout en France, nous contribuons à leur performance et au bien-être de leurs salariés à travers les services innovants associés à nos contrats d'assurance. Nous accompagnons également les salariés dans leur passage à la retraite, et les retraités afin qu'ils puissent, au-delà de l'entreprise, développer leur nouveau projet de vie.

* Données 2017

Nos engagements

- Vous protéger en santé et prévoyance
- Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance de l'entreprise
- Vous garantir des soins de qualité au prix juste
- Vous accompagner en retraite
- Être à vos côtés dans les moments de fragilité
- Agir pour une société plus juste et inclusive

Pour plus d'informations,
Rendez-vous sur malakoffhumanis.com